



**DECISION N°17-2025 -
BAIL PRECAIRE ET DEROGATOIRE
ATELIER N°2 DES ATELIERS PARTAGES SIS A EPERCIEUX SAINT
PAUL ZA DE BOIS VERT II, A LA SOCIETE INNOVATION
TECHNOLOGIES**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur Le Président,

Vu le projet de bail dérogatoire ci-annexé,

Considérant la demande de Monsieur Srecko SAJNOVIC, Président de la société INNOVATION TECHNOLOGIES, sise ZA de Bois Vert, 42110 Epercieux Saint Paul quant à la poursuite précaire de la location de l'atelier N°2 des ateliers partagés situé à Epercieux Saint Paul, ZA de Bois Vert II,

Considérant que ledit atelier n°2 est occupé actuellement par la société INNOVATION TECHNOLOGIES,

DECIDE

ARTICLE 1

De mettre à disposition au profit de la Société INNOVATION TECHNOLOGIES, ZA de Bois Vert, 42110 Epercieux Saint Paul, à compter du 1^{er} janvier 2025 et ce jusqu'au 28 février 2025, par bail précaire et dérogatoire, l'atelier n°2 des ateliers partagés situé à Epercieux Saint Paul, ZA de Bois Vert II, pour un montant mensuel HT de 1.050,00 €.

ARTICLE 2

De signer le projet de bail dérogatoire, ci annexé.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 17/01/2025

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20250117-17-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/01/2025